



ADULYS FLANDRES

Demande de devis

22/06/2020

PREAMBULE

ADULYS FLANDRES, en tant qu'organisme intermédiaire est chargée de la gestion d'une partie du programme opérationnel national du Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020. Dans ce cadre, elle met en œuvre une procédure de contrôle interne FSE.

L'objectif est de :

- mettre en place une organisation des activités plus efficace et plus performante en formalisant les procédures-métier ;
- prendre en compte et maîtriser les risques significatifs opérationnels, financiers ou de conformité en procédant à une réévaluation régulière des risques.

Le recours à un prestataire a pour objectif de fournir au contrôleur interne ADULYS des éléments d'analyse et des préconisations. En tout état de cause, ADULYS FLANDRES reste pilote de sa démarche de contrôle interne.

ARTICLE I – OBJET DU MARCHE ET PRESTATION ATTENDUE

Analyse de la conformité de 5 dossiers de subvention FSE

Le contrôle de la conformité des dossiers de subvention est une étape des étapes de la procédure de contrôle interne.

La prestation a pour objet la réalisation de l'analyse de conformité d'un échantillon de 5 dossiers FSE. Cet échantillon, élaboré par ADULYS FLANDRES, sera fourni au prestataire afin de procéder au contrôle de conformité.

L'analyse des dossiers sera réalisée à partir de la grille de référence de contrôle des dossiers, établie par la DGEFP, qui se compose de quatre volets : une synthèse, une analyse du rapport d'instruction, une analyse de la convention et une analyse du rapport de contrôle de service fait.

Livrables attendus : Les 5 grilles de contrôle de dossiers complétées (modèle DGEFP)

A l'issue de l'analyse des 5 dossiers, le prestataire réalisera un document synthétique. Cette synthèse rassemblera les points saillants de l'analyse des dossiers (points forts, points d'amélioration).

Livrables attendus : Diaporama d'analyse des points saillants (points forts, points d'amélioration) – présentation des outils, constats et préconisations au contrôleur interne - proposition d'évolution de la cartographie des risques / proposition d'évolution du plan de maîtrise des risques

ARTICLE II – CONDITIONS D'EXECUTION

2.1. Durée, délais d'exécution

La prestation devra être réalisée dans son intégralité, y compris restitution auprès de l'équipe d'Adulys dans un délai de 2 mois à compter de la signature du devis.

2.2. Contenu du devis

Le devis devra présenter les éléments suivants pour chacune des deux prestations:

- *le prix HT et TTC
- *la méthodologie proposée
- *le CV du/des intervenants

2.3. Contact

Sophie BEUN
Contrôleur interne
03 28 22 64 00
sophie.beun@eedk.fr

2.4. Délai de réponse

Les devis seront adressés **par mail** à :
Madame Sophie BEUN
sophie.beun@eedk.fr

Pour le **10 Juillet 2020**